

Des vacances sans stress financier

L'été, c'est le temps de prendre part aux plaisirs de la vie, de vivre de bons moments en famille et entre amis. En prenant certaines précautions, vous planifierez un été sans soucis budgétaires.

1 Respecter son budget de vacances

D'abord vient le plan, ensuite le budget, puis la discipline pour les respecter. Pour faire un budget le plus réaliste possible, l'idéal est de déterminer les dépenses et de déterminer tous les frais à prévoir pour : les déplacements, l'hébergement, la restauration, les divertissements, les imprévus.

Vous saurez rapidement si vos projets sont réalistes et réalisables. Ce n'est pas toujours facile, mais s'en tenir autant que possible à son budget permet de partir l'esprit léger et, surtout, de revenir sans le fardeau des dettes.

Au besoin, il existe plusieurs produits de financement pour vous aider, il suffit de choisir celui qui convient le mieux à vos besoins et, bien sûr, d'en prévoir le remboursement le plus rapidement possible.

2 Valider ses protections d'assurances

Peu importe l'ampleur de vos déplacements, il s'avère utile de faire le tour de vos protections d'assurances. Un accident est vite arrivé. Avant de partir, vérifiez vos couvertures d'assurances ou parlez à votre assureur. Vérifier l'assurance médicale et voyage offerte par votre employeur ainsi que votre police d'assurance auto. Il est toujours possible de se procurer de l'assurance voyage pour votre séjour, avec une couverture d'assurance personnalisée qui correspond à vos besoins. N'oubliez pas que certains pays demandent une preuve d'assurance médicale à votre arrivée. De plus, certaines cartes de crédit offrent de l'assurance voyage court terme et certaines offrent même l'assurance jusqu'à 48 jours (soins de santé d'urgence, bagages, accident, annulation de voyage), en plus d'avoir accès à un service d'assistance vo-yage 24 heures par jour, 7 jours par semaine sans frais.

3 Rester près de ses finances

Avant de partir, il est important de communiquer avec votre caisse afin :

- de demander une deuxième carte de débit, qui sera toujours utile en cas de bris;
- de demander un numéro d'identification personnel (NIP) pour obtenir au besoin des avances de fonds sur votre carte Visa dans les guichets automatiques;
- d'acheter des devises étrangères ou des chèques de voyage;


- de vous inscrire à Accès D Internet pour suivre vos affaires, même au bout du monde. Vous pourrez vérifier le solde de votre compte, faire le suivi de vos dépenses, payer vos factures ou faire des virements entre comptes;
- d'informer Accès D et Visa de vos dates d'absence et de votre destination. C'est une bonne pratique pour se protéger de la fraude. Desjardins contrôle continuellement les activités douteuses et pourrait décider de geler votre carte ou votre compte si les dépenses sont jugées frauduleuses ou hors de la normale.

4 Bien se préparer à partir...

... pour l'étranger : Renseignez-vous au sujet des documents requis dans le pays visité. Avez-vous besoin d'un passeport, d'un visa ou de vaccins? Une pratique gagnante : laisser un itinéraire, une copie d'assurance et les numéros de carte de crédit à un proche peut s'avérer utile en cas de problème.

... pour une longue fin de semaine : En apportant tout ce qu'il vous faut afin d'être le plus autonome possible, vous éviterez des dépenses supplémentaires.

5 Prévoir les vacances de l'an prochain

En mettant en place dès maintenant un prélèvement automatique de votre compte vers un placement de votre choix consacré aux vacances, vous pourrez déjà commencer à planifier vos prochains séjours. L'épargne par prélèvements périodiques est simple, sans tracas, sans oubli et, en plus, facile à programmer directement sur Accès D ou en communiquant avec votre caisse. 

CAISSE DE LA CULTURE

La solution pour les travailleurs autonomes

215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) H2Y 1M6

Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)

www.caissedelaculture.com

Source : [Marie-Christine Daignault](#) | Mouvement Desjardins

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.